

# VILLEBAROU

# COLOR RUN

7<sup>E</sup> ÉDITION

PIQUE-NIQUE  
PARTAGÉ APRÈS  
LA COURSE !

DIMANCHE 18 MAI 2025

10h → 12h

Parc des Mézières

Bulletin et modalités d'inscription  
disponibles à partir du 26 mars 2025

→ [www.billetweb.fr](http://www.billetweb.fr)

→ [www.villebarou.fr](http://www.villebarou.fr)

ou en mairie

Inscription 6€

Pack T-shirt + lunettes

6€ (facultatif)

## Renseignements

Mairie de Villebarou • 9, rue Maurice Pasquier

02 54 90 53 00 • [contact@villebarou.fr](mailto:contact@villebarou.fr)



# VILLEBAROU

# COLOR RUN



## PARCOURS 5 KM

Dimanche 18 mai 2025 • de 10h à 12h  
Départ/arrivée : Parc des Mézières

**10H** Échauffement

**10H30** Départ de la course 

**12H** Finish «Lancer de couleurs»

# Bulletin d'inscription Villebarou Color Run

Dimanche 18 mai 2025 • 10h-12h

1 bulletin par participant

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Tél. | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Inscription : 6€  Pack T-shirt+lunettes (facultatif) : 6€

Taille de T-shirt : S  M  L  XL

Règlement : Chèque à l'ordre du trésor public  Espèces

## EN SIGNANT CE BULLETIN D'INSCRIPTION, J'AI :



Conscience que la Villebarou Color Run n'est pas une compétition sportive et que, par conséquent, l'organisation ne demande pas de certificat médical. Néanmoins, la manifestation nécessite un effort physique et je m'inscris en toute connaissance de cause et me porte garant de ma condition physique, qui doit être en adéquation avec l'effort physique induit par ma participation à la course. En cas de doute, nous vous conseillons de consulter préalablement votre médecin. **Je m'engage à ne pas poursuivre l'organisation en cas de défaillance physique.**



Connaissance que le retrait du t-shirt se fera **UNIQUEMENT** le jour de la course à partir de 9h au parc des Mézières.

### Protection de vos données personnelles :

Les informations recueillies via le bulletin d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé Billetweb. La version papier est conservée au sein du service sport pour une période de 5 ans et ensuite détruites. Vos données personnelles pourront être communiquées au service comptabilité de la mairie de Villebarou ou au trésor public. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit de limitation du traitement. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ([dpo@agglopoly.fr](mailto:dpo@agglopoly.fr)). Si vous estimez, après nous avoir sollicités, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

---

**FIN DES INSCRIPTIONS LE VENDREDI 16 MAI 2025**

---

J'ai lu et j'accepte les modalités d'inscription à l'événement Villebarou Color Run.

Signature

## ORGANISATION

La course « Villebarou Color Run 2025 » est organisée par la municipalité de Villebarou dans le cadre du Parcours du Cœur 2024, sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie, afin de récolter des fonds pour financer la recherche sur les maladies cardio-vasculaires. La participation à la présente manifestation sportive implique l'acceptation entière et sans réserve des termes des modalités d'inscription.

- parcours de 5 km avec ravitaillement en eau et collation
  - accessible à tous
  - à 5 reprises sur la boucle, les bénévoles lanceront sur les participants des poudres colorées à base de fécule de maïs 100% biodégradables
  - aucun certificat médical ne sera demandé
  - une partie des bénéfices du montant des inscriptions sera reversée sous forme de subvention à la Fédération Française de Cardiologie
  - Il est conseillé de se vêtir de vieux vêtements blancs
  - course limitée à 300 participants
  - poste de secours sur place : Sauveteur Secouriste de Sologne
- Un sachet de poudre sera remis à chaque participant sur la ligne d'arrivée de la course, sachet destiné à être utilisé lors de la projection finale de poudre.
- La course n'est pas chronométrée, de sorte qu'aucun temps officiel ne sera communiqué aux participants, ni aucun classement établi.

## OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront **ouvertes à partir du mercredi 26 mars 2025** et se **termineront le vendredi 16 mai 2025**. Elles devront être effectuées sur [www.billetweb.fr](http://www.billetweb.fr), [www.villebarou.fr](http://www.villebarou.fr) ou à la mairie de Villebarou, 9 rue Maurice Pasquier - 41000 VILLEBAROU, sur les heures d'ouverture. Chaque participant devra régler la somme de 6€ et aura la possibilité d'acheter pour 6€ supplémentaires le pack T-shirt et la paire de lunettes conformément à la délibération DL-2023-36 (chèque à l'ordre du trésor public).

## PARTICIPATION DE MINEURS

Les participants mineurs devront être accompagnés par le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou d'un accompagnant confirmé par le(s) tuteur(s) légal(aux), justifiant de son/leur identité, le jour de la manifestation.

## RETRAIT T-SHIRT ET LUNETTES

Le t-shirt et la paire de lunettes seront remis aux participants uniquement sur présentation du justificatif d'achat, le jour de la manifestation à partir de 9h.

## REMBOURSEMENT

Toute inscription est ferme et définitive. Il ne sera pratiqué aucun remboursement, peu importe le motif de l'annulation du concurrent. Il en sera de même si l'organisateur se voit contraint d'annuler la course pour un cas de force majeure, si des raisons climatiques l'imposent ou pour garantir la sécurité des participants.

## DROIT À L'IMAGE

Chaque participant consent, en s'inscrivant à la course à ce que son image et sa voix puissent être captées et reproduites à des fins de couverture médiatique de l'événement.

## ASSURANCE

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour les besoins de la course. Il incombe à chaque participant de souscrire une assurance à titre personnel, notamment afin de couvrir les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. La participation se fait sous l'entière responsabilité du coureur qui renonce à toute poursuite judiciaire contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles physiques survenus à l'occasion de la course.

## INTERDICTIONS

Les animaux ne sont pas admis sur les lieux de la manifestation sportive. Les vélos, rollers, skateboard ou tout autre moyen de locomotion ne sont pas admis sur le parcours. Les objets tranchants, les bouteilles en plastiques et les objets en verre sont pros crits. L'alcool, les boissons énergisantes et les produits stupéfiants sont interdits.

## ÉQUIPEMENTS FOURNIS

La poudre colorée utilisée lors de la course Villebarou Color Run est composée de fécule de maïs et de colorant alimentaire. Aucune autre poudre que celle fournie par l'organisateur ne sera autorisée. La municipalité décline toute responsabilité en cas de problème survenu suite à une projection dans les yeux des participants. Les participants peuvent porter des bandanas, un masque de protection, un foulard ou tout autre accessoire pouvant protéger leur visage de la poudre.

## RECOMMANDATIONS

Il est conseillé de porter des vêtements qui ne craignent pas la poudre et d'apporter une tenue de rechange ainsi qu'un accessoire comme une couverture pour protéger les tissus des moyens de transport utilisés par les participants. Il est conseillé aux personnes ayant des problèmes, allergies possibles ou sensibilités d'ordre auditif d'éviter la manifestation.

## ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à respecter les règles d'usage en matière d'environnement. Des poubelles seront prévues sur le site afin de limiter au maximum les débris et les déchets, en particulier les sacs de poudre colorées. Les participants s'engagent à avoir un comportement décent et respectueux d'autrui.

